



PREINSCRIPTION 2018 - 2019

Chers Parents,

La commune d'Altorf, en collaboration avec L'O.P.A.L. prépare l'accueil de loisirs périscolaire de la rentrée scolaire prochaine. L'accueil périscolaire de « Pomme de Pic » est habilité pour accueillir un maximum de 48 enfants les jours d'école. Nous vous demandons de bien vouloir remplir le document de PREINSCRIPTION au dos selon vos besoins réels et le déposer à l'accueil de loisirs avant le 11 Mai 2018.

Une commission d'attribution des places, constituée de représentants de la Commune, d'élus et de représentants de l'OPAL serait organisée à l'issue de la période de préinscription si le nombre de places disponibles s'avérait insuffisant par rapport à la demande.

Une réponse à votre demande devrait vous parvenir début juin.

Informations complémentaires

→ *Les conditions d'accès*

Enfants domiciliés ou gardés par des parents (grands parents, tante...) domiciliés à Altorf

- Réinscription
- Fratrie
- Deux parents travaillant (ou mono parental)
- Formule complète (midi + soir) fréquentation

Enfants du personnel (structure, école, mairie)

Aucune préinscription ne sera acceptée en cas d'impayés sur l'année en cours.

→ **Nouveauté:** Des frais de dossiers de 50€ sont payables à l'inscription par dossier enfant. Ces frais de dossiers seront déduits sur la première facture. Si l'inscription est annulée par les parents, sans raisons de désistement (cas de forces majeures), les 50€ seront dus et non remboursables.

→ *Tarifification 2018/2019*

Conformément aux directives de la Caisse d'Allocations Familiales du Bas Rhin, la tarification est modulée en fonction du quotient familial.



PREINSCRIPTION 2018-2019 À retourner avant le 11 mai

Nom du/des représentants légal(aux) :

Nom et prénom de l'enfant :

Né(e) le: / / à

Classe fréquentée à la rentrée:

Réinscription au périscolaire Oui Non Frère/sœur déjà inscrit au périscolaire Oui Non

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél. portable Email :

Famille dont les 2 parents travaillent Oui Non

Famille monoparentale Oui Non

Des frais de dossiers de 50€ sont payables à l'inscription/dossier enfant. Ces frais seront déduits sur la première facture. Si l'inscription est annulée par les parents, sans raisons de désistement (cas de forces majeures), les 50€ seront dus et non remboursables.

Cochez les créneaux demandés :

Formule annuelle Formule occasionnelle (sur planning par exemple)

Jours scolaires

Lundi			Mardi			Jeudi			Vendredi		
11h30-13h30	16h00-18h00	18h00-18h30	11h30-13h30	16h00-18h00	18h00-18h30	11h30-13h30	16h00-18h00	18h00-18h30	11h30-13h30	16h00-18h00	18h00-18h30

Mercredis

8h à 13h30	8h à 18h

Date :

Signature du responsable légal de l'enfant :